

2023-03/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Pascale AUGUET OTTAVY, Corine GUIGNON, Karine CACHELEUX, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Christiane TANZI, Sandrine BUIRON, Philippe VERCHER, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Jean-Christophe CHAUTARD

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Corine GUIGNON (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Pascal MONTLAHUC)

Absents : Isabelle DERBES

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET OTTAVY

PRESENTS	16	VOTANTS	21
----------	----	---------	----

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A
DISPOSITION DE MATERIAUX NATURELS ROCHEUX ET DE LEUR COMPACTAGE
POUR L'OPERATIONNALITÉ DES BANDES DE ROULEMENT ET DES AIRES
D'AMENAGEMENTS D'OUVRAGES DE DFCI**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer la convention tripartite ci-jointe, entre la commune, la CCPF, la SAS Didier Pugnères ou la SARL Valterra.

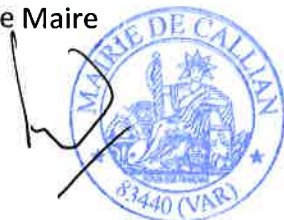
Cette convention vise à améliorer les bandes de roulement des pistes DFCI, la commune de Callian étant propriétaire de ces voies.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention pour chaque entreprise concernée.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-jointe avec la CCPF et la SAS Didier Pugnères ou la SARL Valterra.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

